

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à 14 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 23 janvier 2023

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2023_02
06-D-2023-001-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 09/02/2023

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
<i>Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ</i>	X	X
<i>Monsieur Mickaël VALLET</i>		X
<i>Madame Marie-Christine BUREAU</i>		X
<i>Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE</i>		X
<i>Madame Véronique ABELIN-DRAPRON</i>		X
<i>Monsieur Christophe SUEUR</i>		X
<i>Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX</i>	X	
<i>Madame Anne BRACHET</i>		X
<i>Monsieur Joël PAPINEAU</i>		X
<i>Madame Claude BALLOTEAU</i>	X	
<i>Monsieur Jean-Marie PETIT</i>	X	
<i>Madame Martine COUSIN</i>	X	
<i>Madame Clotilde DEGORCAS</i>	X	
<i>Monsieur Régis JOUSSON</i>	X	
<i>Monsieur Philippe LUTZ</i>	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
<i>Madame Marie-Anne MARCHAND – Payeur départemental</i>	X	

Secrétaire de séance : *Mme Claude BALLOTEAU*

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023

CONSIDERANT l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 annexé.

Adopté à l'unanimité ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,



Catherine DESPREZ

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE

Débat d'orientation budgétaire 2023

Créé le 7 septembre 1989, le Syndicat mixte de Brouage est constitué du Département de la Charente-Maritime et des Communes de Saint-Sornin et Marennnes-Hiers-Brouage. Il a pour objet de conduire le processus de restauration du patrimoine et de participer à l'animation et à la valorisation de la citadelle de Brouage et de la tour de Broue à Saint-Sornin.

En 2023, les actions engagées depuis de nombreuses années sur les sites de Brouage et de Broue se poursuivront dans le cadre d'une démarche de développement.

Je vous propose d'examiner les réalisations 2022 et ce qui est projeté pour 2023.

1°) Aménagements et développement

Bilan 2022

Les travaux sur les différents bâtiments publics ont été réalisés en 2022, ou sont en cours de réalisation, pour un montant total de 240 721 € TTC dont :

- > la Halle aux vivres pour un montant de 225 835 € TTC (remplacement des menuiseries et rénovation de la toiture),
- > la Poudrière de la Brèche pour un montant de 1 626 € TTC (remplacement d'un volet),
- > la Cabane de la Craie pour un montant de 4 393 € TTC (remplacement de fenêtre),
- > sur les bâtiments Halle aux vivres et Tonnellerie : une rénovation des systèmes anti intrusion pour un montant de 5 997 € TTC,
- > sur les bâtiments de la Maison de Broue, la Tonnellerie et la Halle aux vivres : la rénovation énergétique pour un montant de 2 870 € TTC.

De plus, un diagnostic de performance énergétique de la Halle aux vivres et de la Tonnellerie est en cours par les services du Département pour le remplacement de la chaudière et les économies d'énergie.

Dans le clos de la Halle aux vivres, différentes opérations ont été réalisées ou sont en cours pour un montant total de 151 481 € TTC dont :

- > l'aménagement des cheminements extérieurs pour la mise en accessibilité des bâtiments de la Halle aux vivres et de la Tonnellerie, pour un montant de 137 317 € TTC (**subvention de 125 000 € octroyée par le Département**),
- > l'aménagement du jardin France Québec pour un montant de 4 603 € TTC

- > la création et la mise en place d'une nouvelle exposition sur les murs du clos de la Halle aux vivres et la poudrière de la Brèche pour un montant de 9 561 € TTC.

De plus, le projet de création de la **nouvelle exposition permanente dans la Halle aux vivres** se poursuivra en 2023 (travaux au premier semestre 2023 et livraison prévue en septembre 2023).

Projets 2023

Les travaux sur les différents bâtiments publics pourraient être les suivants en 2023 :

- > la Vitrine des métiers d'art pour un montant estimé de 15 600 € TTC (nettoyage des façades et rénovation de la toiture),
- > la Cabane de Fergon pour un montant estimé de 10 000 € TTC (maçonnerie)
- > Sur l'ensemble des bâtiments, rénovation énergétique pour un montant estimé de 2923 € TTC.
- > Sur l'ensemble des bâtiments, des travaux divers de réparation pour un montant estimé de 3 000 € TTC
- > Au terrain du figuier, le remplacement du portail pour un montant estimé de 2 400 € TTC.

En 2022, la mise en place d'une signalétique des lieux remarquables n'a pas pu être réalisée. Le projet sera poursuivi en 2023 pour un montant estimé à 36 000 € TTC (dont l'opération est subventionnée par le Département).

Les nouvelles actions de médiation en faveur de la petite enfance nécessitent l'acquisition de mobilier et d'équipement (mobilier, tapis, table à langer, matériel d'activité) pour un montant estimé de 5 000 € TTC.

De plus, pour l'entretien des différents espaces verts de la Cabane de Fergon, de la Cabane de la Craie et du jardin France-Québec, l'acquisition de matériel sera nécessaire pour un montant estimé de 5054 € TTC.

Des travaux de modernisation et de mise en conformité sont également envisagés :

- > à la Halle aux vivres et à la Tonnellerie : des travaux de rénovation et modernisation des systèmes de chauffage pour un montant estimé de 500 € TTC,
- > sur les différents bâtiments : une mise en conformité électrique et des systèmes de défense contre l'incendie pour un montant de 10 000 € TTC.

Dans le clos de la Halle aux vivres, différentes opérations pourraient se poursuivre en 2023 dont :

- > des travaux de l'éclairage du clos pour un montant estimé à 56 400 € TTC,

Achat petit matériel

> Acquisition de tables pour les manifestations et animations pour un montant de 500€
TTC

2°) Animations-expositions-spectacles vivants pour le public

Bilan 2022

Les lieux culturels ont été ouverts à partir du 5 février jusqu'au 30 octobre.

Ainsi, le Syndicat mixte de Brouage a réalisé sa programmation annuelle avec une fréquentation représentant 35 193 visiteurs, soit une baisse de 14 % par rapport à 2021 (40 703 visiteurs). La programmation et la fréquentation 2022 se sont déclinées comme suit :

- La Halle aux vivres a accueilli 2 517 visiteurs dans le cadre de l'exposition permanente, soit une baisse de 18 % par rapport à 2021 (3 078),
- Quatre expositions ont été présentées à La Tonnellerie. La fréquentation est estimée à 19 963 visiteurs soit une hausse de 8 % par rapport à 2021 (18 476 visiteurs),
- L'Espace Champlain avec l'exposition " Empreinte " a accueilli 1 494 visiteurs soit une baisse de 54% par rapport à 2021 (3 272 visiteurs).
- Le Clos de la Halle aux vivres a été animé par une landartiste. La création "Mer "sea le sel" a permis d'illustrer l'histoire de Brouage en y "ramenant la mer. Sur les murs du clos de la Halle aux vivres, les visiteurs ont également pu découvrir deux nouvelles expositions : " Les 12 travaux de Brouage " et "Hors cadre".
- Dans les rues de Brouage, l'exposition de cartes postales et de photographies anciennes " Brouage autrefois ... " a permis aux visiteurs d'appréhender la citadelle avant sa restauration
- La poudrière de la Brèche a accueilli deux nouvelles expositions : une de photos animalières "songe d'une faune d'été" et une sur l'histoire de la poudre à canon "Ca Boom à Brouage! ".

La cabane de la Craie, lieu d'exposition en accès libre, a permis aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir l'exposition "Le Marais de Brouage...A l'abri !".

Parallèlement aux expositions temporaires, le Syndicat mixte de Brouage développe, depuis plusieurs années, une politique de valorisation de la citadelle par des spectacles et des animations gratuits et accessibles à tous publics, en juillet et août : « Les jeudis de Brouage » (1 947 spectateurs), « Les mardis famille » (496 personnes). Cette année, une diffusion du film "Montréal, ville d'un rêve" a pu être proposée au public dans l'auditorium de la HAV, en présence de sa créatrice, Annabel Loyola (15 personnes).

A noter que lors des Journées Européennes du Patrimoine à Brouage, la fréquentation s'élevait à 2 341 visiteurs (expositions et animations confondues), soit une hausse de 25% de la fréquentation par rapport à 2021 (1 869 visiteurs).

Enfin, les activités pédagogiques de Brouage proposées toute l'année aux scolaires et aux centres de loisirs ont pu être mises en place dès le 1^{er} juin. La fréquentation s'est élevée à 3 119 enfants contre 2 029 enfants en 2021, soit une hausse de 54 %.

A Saint-Sornin, la Maison de Broue a ouvert ses portes le 4 juin jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine, avec les expositions « A la découverte de l'ancien royaume de l'or blanc », ainsi que les deux nouvelles créations 2022 : "D'hérons dans l'eau" et "Anim'oh!", cette dernière en collaboration avec l'association "Vie sauvage". Ces expositions ont été valorisées par un ensemble de visites et d'animations organisées à partir de la tour et du marais. De plus, un spectacle dédié aux arts de la rue a été proposé le 27 août. Un weekend de reconstitution historique avec la présence de la troupe "Les bâtisseurs médiévaux" s'est déroulé du samedi 13 au lundi 15 août. La fréquentation totale de ce site s'élève à 2 893 visiteurs, soit une baisse de la fréquentation de 7 % par rapport à 2021 (3 111 visiteurs).

Enfin, la fréquentation des Journées Européennes du Patrimoine à la tour de Broue a été estimée à 462 visiteurs (animations médiévales du dimanche et ouverture de la Maison de Broue), soit une baisse de la fréquentation de 31% par rapport à 2021 (676 visiteurs).

Il est à noter que les forts épisodes de canicule ont significativement impacté la fréquentation du site, notamment en raison de l'annulation d'un certain nombre d'animations.

Projets 2023

En 2023, les actions engagées depuis de nombreuses années sur les sites de Brouage et de Broue se poursuivront dans le cadre d'une démarche de développement.

Jusqu'à présent, les manifestations culturelles, si elles mettaient en valeur le site par leur simple existence, n'avaient pas nécessairement de lien avec Brouage, les spectacles auraient pu se jouer n'importe où ailleurs sans nuire à leur réception par le public. A partir de 2023, il est proposé de mettre en place une nouvelle stratégie culturelle pour encadrer les actions du Syndicat mixte. Afin de donner sens et cohérence à la programmation, chaque action fera écho à l'une ou l'autre des thématiques ou valeurs connexes à l'histoire de Brouage. Ainsi, les manifestations et animations seront comprises comme un ensemble de supports de médiation et de valorisation, articulées dans un objectif double : informer le public sur un ou plusieurs éléments liés à l'histoire du site, et le faire réfléchir au lien entre ce qu'il voit ou expérimente et le contexte dans lequel il le fait.

Par ailleurs, il est proposé de conquérir un nouveau public, totalement ignoré des sites patrimoniaux et culturels : la petite enfance. En effet, il est prouvé que les associations aux émotions positives et négatives se forment dès les premières années. Dans le domaine du patrimoine, les associations sont systématiquement négatives chez les 0-6 ans, tant les offres adaptées sont inexistantes : frustration (le grand frère ou la grande sœur profite de contenus ou d'animations quand eux doivent se contenter d'attendre), contrariété (leur jeune âge les poussant à explorer leur environnement et provoquant la colère ou le malaise de leurs parents), voire la culpabilité (leur besoin d'attention empêche les parents de profiter des contenus proposés). La médiation pour les tout-petits permettra aux associations positives de se créer, même si la compréhension chronologique leur échappe : patrimoine/plaisir, jeu, joie, échanges complices entre les parents (et professionnels) et les enfants. Ainsi, afin de palier à ce manque et d'approfondir ses actions en faveur de l'inclusion et de la démocratisation culturelle, le Syndicat mixte de Brouage proposera un ensemble d'animations spécialement conçues pour ce public, notamment en y consacrant un nouveau lieu particulièrement propice : le clos du figuier.

Achevée en 2022, l'étude visant à l'élaboration d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage engagée par le Syndicat Mixte de Brouage, la Ville de Marennes-Hiers-Brouage, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération de Rochefort, permettra de passer en 2023 à la phase de mise en œuvre. Ainsi, des comités techniques et un comité de pilotage seront créés, permettant aux acteurs pilotes de la démarche de continuer à travailler collectivement aux objectifs et actions proposés dans le cadre de l'étude.

Le cycle des expositions débutera le 27 février avec le démarrage de la résidence de création à la Maison Champlain, puis au fil de l'année dans la Tonnellerie, la Poudrière de la Brèche, le Clos de la Halle aux vivres et les rues de Brouage, afin de maintenir une proposition artistique diversifiée durant 8 mois de l'année. Si l'avancée des travaux le permet, l'ouverture de la nouvelle exposition de la Halle aux vivres sera programmée à partir des Journées Européennes du Patrimoine, soit du 16 septembre jusqu'au 31 octobre 2023.

Outre les animations pédagogiques en place depuis plusieurs années, le Syndicat mixte de Brouage reconduira en juillet et août, les « Jeudis de Brouage », les « Mardis famille » car ils contribuent significativement à l'attractivité touristique du site. La programmation est prévue du 20 juillet au 26 août, incluant un spectacle nocturne et un spectacle à destination du très jeune public.

De même, en offre alternative à la visite de l'exposition permanente de la HAV qui ne pourra ouvrir pendant la saison 2023, le Syndicat mixte proposera pendant l'été et sur les ailes de saison, plusieurs jeux grandeur nature et familiaux dans l'ensemble de la citadelle de Brouage.

Parallèlement à cette programmation, le Syndicat mixte poursuivra sa politique en faveur des résidences d'artistes. L'objectif étant d'investir l'Espace Champlain et son jardin, du 1er mars jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint. Une artiste principale viendra transformer les lieux grâce à la création d'une exposition immersive à destination du jeune public (de 0 à 100 ans) : Entrer Dehors, mettant en valeur l'esprit d'aventure inhérent à l'histoire de Champlain, mais aussi l'environnement naturel du site. De plus, la maison d'édition Label de la forêt, en résidence à la Maison des Ecritures, participera au projet via la proposition d'ateliers autour du livre disque "Ona et oiseaux". Ouverte au public familial dès le mois d'avril, l'exposition sera créée et agrandie au fur et à mesure de l'année grâce à des ateliers participatifs organisés avec les crèches, les Relais Petite Enfance et les écoles Maternelles.

En parallèle, et dans un esprit d'évocation d'un des versants les plus fascinant de l'histoire de Brouage, la valorisation éphémère du clos de la Halle aux vivres sera confiée à un landartiste, toujours sur le thème "Ramener la mer à Brouage".

Par ailleurs dans le cadre de la valorisation des restaurations accomplies depuis les années 1989 sur le site de Brouage, l'exposition "Les 12 travaux de Brouage" sera ré-installée sur les murs du clos de la Halle aux vivres, ainsi que l'exposition "Hors cadre" visant à mettre en valeur les graffitis anciens présents sur les murs du Clos. La Poudrière de la Brèche hébergera deux expositions. La première sur les murs extérieurs : "Ça boom à Brouage !" et la deuxième à l'intérieur du bâtiment présentant la faune et la flore du marais de Brouage.

A Saint-Sornin, la Maison de Broue ouvrira ses portes avec l'exposition « A la découverte de l'ancien royaume de l'or blanc » du 1^{er} juin jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine. Le programme des visites et des animations gratuites, articulé autour de la découverte du marais, est maintenu tous les lundis, mercredis et vendredis, en juillet et en août. De plus, un atelier d'archéozoologie (dont la mallette sera fabriquée par les médiateurs du site) sera proposé au jeune public le mercredi durant toute la saison estivale.

Afin de permettre au public de mieux comprendre le mode de vie des anciens habitants du site de Broue, les lieux seront investis par plusieurs troupes de reconstitution historique venant présenter différents artisanats médiévaux durant le weekend du 15 août.

De plus, et en cohérence avec la proposition précédente, le Syndicat mixte de Brouage apportera également son soutien au projet de fouille archéologique programmée du site castral de Broue coordonné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'augmenter les connaissances du site et du mode de vie des anciens, et ainsi d'en nourrir la médiation et la valorisation. Le Syndicat mixte axera donc son intervention sur la médiation scientifique de ces fouilles auprès du grand public.

4°) Budget 2023

Une subvention de fonctionnement de 150 000 € TTC (cotisation statutaire de 15 245 € TTC non incluse) est sollicitée par le Syndicat mixte de Brouage auprès du Département au titre de l'année 2023. Elle couvrira notamment une partie des charges liées au marché de prestations de ménage et l'ouverture de l'Espace Champlain. Elle permettra également d'absorber les dépenses d'énergie et d'entretien des bâtiments et les primes d'assurances.

Une subvention d'investissement de 123 680 € TTC (correspondant à 80% du montant des travaux estimé à 154 600 € TTC) pourrait être sollicitée par le Syndicat mixte de Brouage auprès du Département (Plan Patrimoine) au titre de l'année 2023, pour la réfection et l'aménagement de la Place Forte de Brouage et des sites afférents.

Les cotisations statutaires des communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Saint-Sornin s'élèvent respectivement à 1 524,49 € TTC et 992,44 € TTC.